25me Année N° 6167 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Lundi 23 Mai 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing, Trois mois. . . 12.50
» Six mois. . . 26.»
» Un an. . . 50.»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal ; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A ROUBAIX, aux bureaux du journal.
A LILLE, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).
A TOURCOING, rue d'Havré, 25.
A ARMENTIÈRES, rue de Lille.
A PARIS, aux bureaux de l'*Agence Havas*, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 22 MAI 1881

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier*)

L'EXPÉDITION DE TUNISIE

Conseil des ministres

Paris, 21 mai, 1 h. 36, soir.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Jules Grévy.

La séance, qui a duré de 9 heures 1/2 à 11 heures, a été uniquement consacrée à l'expédition des affaires courantes et à la question tunisienne.

La poursuite des Khroumirs

Le général Forgemol, au ministre de la guerre.

Souk-el-Kemis, 20 mai, 6 h. matin.

Pendant les journées du 18 et du 19, les différentes brigades de la division Delebecque ont opéré en avant d'elles, dans la direction du Nord-Est et de l'Est, des reconnaissances qui montrent que l'ennemi se retire dans le pays des Mekna ; elles s'ouvrent partout passage la pioche à la main.

Je renforce la garnison installée sur Ghardimaou de deux escadrons de la brigade Gaume. Tout continue à bien marcher à Tabarka. Je n'ai pas le rapport du Kef. La division de Constantine est tranquille.

Je pars pour Béja, où je compte installer ce soir mon quartier général.

Nouveau combat

Alger, 21 mai, 8 h. 30, matin.

Le commandant du 19e corps au ministre de la guerre.

Un combat sérieux a eu lieu le 19 mai, à 8 heures et demie du matin, à l'est de Chellala, entre la colonne Innocenti et les contingents de Bou Amena ; ces contingents étaient beaucoup plus nombreux qu'on ne le croyait d'après tous les renseignements antérieurs ; le colonel les évalue à cinq mille hommes, parmi lesquels se trouvaient des Hamyans, Djembaa et des partisans des Ouled Sidi Cheick.

Notre colonne, marchait ayant le bataillon de la légion étrangère à l'avant-garde et nos goums sur les flancs ; le convois marchait derrière, flanqué de l'infanterie. Les fantassins ennemis se sont avancés avec une hardiesse remarquable ; nous avons commencé le feu contre eux à mille mètres ; ils ont continué à marcher jusqu'à cent mètres de nos lignes, mais, perdant beaucoup de monde, ils ont fait demi-tour en courant et se sont sauvés en désordre ; mais, pendant ce temps, nos goums, attaqués par les cavaliers ennemis, n'ont pas pu tenir, et se sont venus jeter en désordre au milieu de notre convoi, poursuivis par leurs ennemis.

L'action d'une partie de notre infanterie a été paralysée, ne pouvant tirer sur ces cavaliers amis et ennemis mêlés à notre convoi. Enfin l'ennemi a été mis en déroute et s'est retiré à Chellala. Le général Innocenti évalue à 300 hommes les pertes des Trafis. Nous avons eu malheureusement 37 tués et 46 blessés, dont le sous-lieutenant Laneyrie du 4e chasseurs d'Afrique, plus 4 disparus. Le colonel s'occupe à rallier ses goums, à mettre de l'ordre dans son convoi et il se prépare à marcher sur Chellala. Nos troupes ont été admirables de sang-froid et de bravoure pendant tout cet engagement.

Djedeida, 21 mai.

Le général Breard a envoyé plusieurs détachements en reconnaissance dans les environs de Djedeida. La population est très soumise.

Le gouverneur de la ville est venu présenter ses hommages au général Bréard.

Le général Maurand occupe à Mateur de très fortes positions ; il est en communication avec le général Breard.

En somme, la situation est satisfaisante.

Exhortations en faveur de la paix

Tunis, 21 mai.

On fait dans les mosquées de la ville des exhortations en faveur de la paix.

La crise ministérielle

Les ministres députés n'ont pris part à aucun vote, mais il est avéré que le président du conseil était absolument hostile à la proposition de M. Bardoux. Le vôte de la Chambre rend très difficile la situation de M. Jules Ferry.

Les amis de M. Gambetta ne lui savent aucun gré de sa neutralité, et ils déclarent déjà qu'il est impossible que M. Jules Ferry, qui s'était prononcé en faveur du scrutin d'arrondissement, préside à des élections générales qui seront faites sous l'empire du scrutin de liste.

Nomination des commissions.

Paris, 21 mai.

Voici les noms des membres élus pour faire partie de la commission chargée d'examiner le traité franco-tunisien : MM. Lepère, Latrade Dréo, Devès, Journault, Dubost, Borriglione, Ballue, Louis Légrand, Durand et Antonin Proust.

Tous ces membres sont partisans du traité. Quelques-uns, comme M. Ballue, ont reçu mission de leurs bureaux, de demander au gouvernement quelques explications sur diverses clauses, notamment celle qui concerne la réorganisation administrative et judiciaire de la Régence.

—

Le traité n'a été combattu que dans le troisième bureau, par M. Clémenceau, par des considérations de politique extérieure générale au point de vue de la situation de la France en Europe.

La commission vient de se réunir à l'instant ; elle va faire son rapport aujourd'hui même à la Chambre.

La commission de la préfecture de police, qui vient d'être élue, se compose de MM. Drumel, Dreyfus, Versigny, Trouard-Riolle, Franck Chauveau, Ribot et Guichard, favorables au projet du gouvernement, et de MM. Marmottan, Bienvenu et Beriet, opposés.

Il y a donc une majorité de 7 voix contre 3 en faveur du projet.

Voir le détail des élections par bureaux :

1er bureau : M. Drumel, 14 voix, contre MM. Viette 9 et Lockroy 1.

2e bureau : M. Dreyfus, 13 voix, contre M. Hérisson 7.

4e bureau : M. Beriet, 15 voix, contre M. Récipon, 4.

5e bureau : M. Versigny, 13 voix, contre M. Cantagrel, 4.

6e bureau : M. Trouard-Riolle, 12 voix, contre M. Le Cherbonnier, 11.

7e bureau : M. Franck-Chauveau, 11 voix contre M. Barodet, 9.

8e bureau : M. Ribot, 17 voix contre M. Ménard-Dorian, 10.

9e bureau ; M. Bienvenu, 13 voix contre M. Agniel, 9.

10e bureau : M. Marmottan, 12 voix contre M. Léon Renault, 11.

Un bureau, le troisième, a remis à mardi l'élection de son commissaire.

Travaux des Commissions

La commission de la presse s'est occupée des questions de procédure relatives aux poursuites contre les journaux. Vendredi elle recevra la délégation de la presse financière qui voudrait, assure-t-on, assimiler à la diffamation des critiques malveillantes et nuisibles aux souscriptions financières, aux émissions des valeurs.

La commission de l'avancement dans l'armée a examiné six amendements de M. d'Aumale et un du colonel Chadois.

Mort de M. d'Arnim

Une dépêche de Nice annonce que le comte d'Arnim, l'ancien ambassadeur de l'Allemagne à Paris, est mort jeudi, à huit heures du soir.

Harry-Charles-Edouard d'Arnim était né, en 1824, dans un petit village de Poméranie.

Il entra tout jeune dans la diplomatie, et, après avoir rempli heureusement diverses missions dont il était chargé, parvint à gagner les bonnes grâces de M. de Bismarck, qui en 1868 l'envoya à Rome en qualité de ministre plénipotentiaire.

En récompense de ses services, le roi Guillaume le nomma comte, le 28 juillet 1870.

L'année suivante, il prit part aux négociations du traité de paix signé à Francfort entre la France et l'Allemagne, puis, le 9 janvier 1872, fut nommé ambassadeur à Paris.

La résistance qu'il fit aux projets de M. Thiers le brouilla avec la presse de M. de Bismarck, qui demanda sa destitution.

Enfin il fut rappelé le 29 avril 1874. Bientôt après, il fut accusé par le ministre des affaires étrangères d'Allemagne d'avoir soustrait des pièces diplomatiques. Un éclatant procès s'ensuivit, il fut condamné à neuf mois de prison, puis bientôt après à cinq années de réclusion comme coupable du crime de haute trahison.

Il souffrait déjà à cette époque du mal qui vient de l'emporter.

Un démenti

La nouvelle publiée ce matin par l'*Intransigeant*, de la mort de Jessa Hellfmann, n'est confirmée par aucun télegramme officiel, ni par aucune information donnée soit par des journaux russes ou anglais, soit par les agences.

Mort d'un académicien.

La mort de M. Duvergier de Hauranne a été annoncée hier par dépêche au bureau de l'Académie française.

M. Duvergier de Hauranne était âgé de quatre-vingt-trois ans ; il appartenait à l'Académie française depuis 1870.

NOUVELLES DU MATIN

Affaires Tunisiennes

Paris, 22 mai.

L'*Intransigeant* assure qu'au Conseil des Ministres tenu hier, il a été résolu que les troupes françaises occuperaient Tunis.

Londres, 22 mai

De la correspondance diplomatique échangée à propos des affaires de l'*Enfida*, il résulte que le gouvernement anglais s'est decidé à ne pas intervenir.

Une circulaire de M. Tirard

Paris, 22 mai.

Une circulaire adressée le 20 par le ministre de l'Agriculture et du Commerce aux Prefets, leur rappelle que l'emploi des vases et sels de cuivre pour le reverdissage des conserves alimentaires, est interdit.

Les républicains socialistes du Nord à Paris

Paris, 22 mai, 8 h. 40.

Il se forme, à Paris, par les soins du citoyen Thirifocq, un groupe de socialistes républicains du Nord.

Une première réunion aura lieu demain.

BULLETIN DU JOUR

Le Sénat a procédé, hier, à l'élection de deux membres inamovibles, en remplacement de MM. O. de Lafayette et Baze, décédés.

MM. Victor Lefranc, ancien ministre, et Didier, conseiller à la cour de cassation, ont été élus le premier par 151 voix, le second par 148.

La droite présentait deux candidats : M. le général de Rivière, qui a obtenu 91 suffrages et M. Robinet de Cléry, qui en a réuni 89. L'une des deux candidatures avait été offerte à M. le général Bourbaki. Il n'a pas cru devoir l'accepter.

L'élection terminée, la Chambre haute a renvoyé à lundi la discussion du projet de loi sur l'avancement dans l'armée.

A la Chambre, il a été décidé que les noms des députés qui ont demandé le vote au scrutin secret, sur la proposition Bardoux, seront insérés au *Journal officiel*. L'assemblée a ensuite repris la discussion de la loi sur les syndicats professionnels.

Les bureaux ont désigné les membres de la commission chargée d'examiner le traité franco-tunisien : ce sont : MM. Lepère, Latrade, Dréo, Devès, Journault, Dubost, Borriglione, Ballue, Louis Legrand, Durand et Antonin Proust. Tous ces membres sont partisans du traité. Quelques-uns, comme M. Ballue, ont reçu mission de leurs bureaux, de demander au gouvernement quelques explications sur diverses clauses, notamment celle qui concerne la réorganisation administrative et judiciaire de la Régence. Le traité a été combattu dans le troisième bureau, par M. Clémenceau, qui a présenté des considérations de politique extérieure générale au point de vue de la situation de la France en Europe.

LE DISCOURS DE M. CHESNELONG

La première séance de l'assemblée générale des catholiques, qui s'est tenue dans la salle Pascaud, 59 *bis*, rue de Vaugirard, sous la présidence d'honneur de Mgr Guibert, archevêque de Paris, et de Mgr Richard, son coadjuteur, à été marquée par un discours fort inportant, et, comme d'ordinaire, fort éloquent, de M. Chesnelong, sénateur, président effectif de cette réunion. Après avoir donné lecture d'une adresse au Saint-Père, qui a été votée par acclamation, l'éminent orateur a retracé à grands traits l'histoire religieuse de ces dix dernières années et opposé à l'esprit si sincèrement libéral de l'Assemblée nationale de 1871, l'esprit persécuteur et sectaire de l'assemblée qui nous gouverne aujourd'hui.

Encore sous le coup des terribles épreuves que la patrie venait de traverser, cette première Assemblée de 1871 sentit que la France avait besoin de porter sa pensée vers quelque chose de plus haut de plus stable que les évènements humains, et, dans son œuvre, elle fit une large part à la religion. Nous ne craignons pas de dire, avec M. Chesnelong, que ce sentiment l'honore, et sur ce point, quand se seront dissipées les passions qui troublent la conscience des contemporains, l'histoire lui rendra pleinements justice, comme elle l'a déjà rendue à une autre Assemblée républicaine, celle de 1848, qui crut de son devoir d'être équitable envers la religion et envers les catholiques.

A ce point de vue, les législateurs de 1871 furent vraiment les continuateurs de ceux de 1848, inspirés qu'ils étaient par un même amour pour la liberté, et les hommes qui renient véritablement leurs ancêtres de la seconde République sont précisément ceux qui prétendent avoir le monopole du républicanisme et du libéralisme. Faisant un tableau d'ensemble des mesures que l'Assemblée nationale, il y a dix ans, prit en faveur de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement, M. Chesnelong a dit avec une sobriété énergique :

« Sur le terrain religieux, le seul que je puisse et que je veuille aborder ici, l'Assemblée nationale, — et ce sera son éternel honneur, — donna satisfaction aux vœux de la France chrétienne. Elle s'inclina devant la souveraineté de Dieu en instituant les prières publiques ; elle ne mit pas d'obstacle au développement des institutions et des œuvres chrétiennes. Elle rétablit, sous une nouvelle forme, l'aumônerie militaire ; elle rendit à la religion une place de droit dans les conseils de la charité.

» Elle donna à l'enseignement libre la garantie d'une justice impartiale en la plaçant sous la garde de juridictions disciplinaires où toutes les lumières étaient réunies et où la grandeur même des situations aussurait à la fois l'autorité du contrôle et l'indépendance des décisions. (Applaudissements) Elle fit enfin cette loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur, qui eut le double honneur d'être accueillie par les applaudissements de la France chétienne, et de soulever dès les premiers jours les colères de ce jacobinisme sectaire qui n'était pas encore notre maître et qui depuis l'est devenu. »

On aurait pu croire que ces conquêtes étaient des conquêtes définitives que le temps devait encore développer. Et, s quelques appréhensions pouvaient naître à leur sujet, qui donc se serait douté que ce fussent les républicains, le parti qui se targue le plus de son amour pour la liberté, qui se chargeraient de les réaliser. Et cependant cette prévision sinistre qui semblait impossible, eût été la seule juste. Cette réaction contre la liberté, elle est, en effet, accomplie aujourd'hui sous nos yeux par un parti qui se vante d'avoir enfin livré la République aux républicains. Après avoir dit ce qu'avait été l'Assemblée nationale de 1871, M. Chesnelong a montré l'œuvre commencée et poursuivie par la Chambre en 1877, œuvre qui ramène la France bien en deça de 1848 et de 1830.

« Que les temps sont changés, Messieurs ! On ne nous arrache pas seulement ces libertés complémentaires qu'une législation équitable nous avait assurées dans ces dernières années ; on nous arrache aussi celles dont nous étions en possession depuis plus de trente ans et qui semblaient être couvertes par la consécration du temps et l'inviolabilité des droits acquis. On va plus loin ; il n'y a pas aujourd'hui un intérêt religieux qui ne soit menacé, pas une liberté chrétienne qui ne soit en souffrance ou en péril. La sainte Eglise du Christ est traitée en suspecte ; on la met en dehors de la loi commune ; on lui applique ce droit de la guerre, qui n'est autre souvent que la force au service de l'iniquité. Chaque loi lui apporte une mutilation ; chaque acte administratif lui apporte une proscription ; chaque jour lui apporte un outrage. C'est une lutte implacable, sans trêve et sans merci, où la violence se mêle à la ruse, où l'arbitraire se sert de la loi, tantôt en lui faisant accepter la complicité de ses desseins, tantôt en la torturant pour la plier à des interprétations qui la tournent contre elle-même ; (Bravo ! bravo !) une lutte qui atteint l'Eglise dans ses droits les plus essentiels, dans son action la plus nécessaire, dans ses moyens d'expansion les plus légitimes et les plus sacrés, et qui par cela même ébranle toutes les notions d'ordre, de droit, de justice sur lesquelles reposent la sécurité des sociétés et la dignité morale des nations. »

N'y a-t-il donc aucune défense à opposer à ces atteintes portées à la liberté et à la religion par cet esprit de persécution et de tyrannie ? M. Chesnelong ne le pense pas et cette conviction lui a inspiré des paroles d'une émotion éloquente. Tout d'abord la question qui se pose n'est pas entre telle ou telle religion plus ou moins bien ou plus ou moins mal vue par le Gouvernement. Cette question c'est celle de l'existence même d'une religion quelconque.

« L'antichristianisme, a-t-il dit, est arrivé à ses formules suprêmes : le ciel vide, la terre désenchantée, l'homme matérialisé, le devoir sans responsabilité, l'âme sans avenir, la vie sans espérance, et, par des déductions rigoureuses, la famille sans Dieu, l'école sans Dieu, la société sans Dieu, en attendant qu'on rétrograde jusqu'à l'antique paganisme et qu'on essaie de nous courber sous l'idolâtrique autocratie de l'Etat-Dieu ; voilà ce qu'on proclame comme le dogme de l'avenir, ce qu'on entend substituer aux grandes et nobles vérités de notre foi. »

Mais aussi où sera le remède contre une politique qui a pour objet de venir en aide par tous les moyens possibles à ces attaques contre la religion. La résistance légale, servie par l'esprit d'union et de sacrifice :

« Résistance légale et pacifique sans nul doute, c'est la seule qui convienne à des chrétiens ; mais résistance ferme et persévérante. Devant les desseins qui s'accomplissent, devant ceux qui se préparent, nous devons partout et toujours épuiser notre droit et constater par notre attitude, par nos protestations, par nos actes, que l'oppression sectaire pourra faire de nous des victimes, mais que nous ne serons jamais ni ses complices, ni ses dupes. »

L'illégalité, en effet, n'a jamais servi les causes qui ont fait appel à elle, et M. Chesnelong a l'âme trop droite, et aussi trop de bon sens pour mettre sa parole au service d'une autre politique que celle que l'on pourrait qualifier la politique de la liberté légale.

LE 4 SEPTEMBRE CONDAMNÉ

PAR M. ANDRIEUX.

L'école d'immoralité qui nous gouverne ne prend plus la peine de dissimuler ses apostasies. Elle les étale, elle les maxime, elles les affiche.

M. Andrieux est attaqué par la *République française*, parce qu'il s'est rendu impossible avec le Conseil municipal de Paris, et qu'on ne peut pas gouverner « contre Paris » ni « sans Paris. »

Que répond à ces attaques le Préfet de police, qui prétend, lui, s'imposer à Paris, et y rester en place contre ou sans le conseil municipal ?

Il répond hardiment ceci devant les électeurs de l'Arbresle :

« Dans les questions où Paris est d'accord avec la nation, oui, sans doute, il n'est pas possible de gouverner contre Paris ; mais si, comme dans le cas qui nous occupe, les élus de la France sont en dissentiment avec ceux de Paris, c'est une étrange prétention de vouloir que la volonté d'une commune domine celle de toutes les autres. — « Je cherche en » vain, d'ailleurs, à quelle époque régu- » lière de notre histoire on a gouverné » avec Paris ; je vois toujours Paris à » l'avant garde et le gouvernement géné- » ralement pris en dehors de sa députation ! »

Ainsi, dit *le Napoléon*, voilà le compère des hommes du 4 septembre, leur meilleur agent à Lyon, pendant le proconsulat dans cette ville de M. Challemel-Lacour, qui vient déclarer sans ambages qu'à aucune époque régulière ce n'est Paris ni sa députation qui ont gouverné la France, alors que le gouvernement du 4 septembre était exclusivement composé de la députation de Paris, et que c'est une émeute parisienne, accomplie devant l'ennemi, qui a renversé un gouvernement plébiscité deux mois auparavant par tout le reste de la France !

Quel gouvernement a jamais érigé plus audacieusement que celui du 4 septembre la volonté d'une commune au-dessus de celle de toutes les autres ?

Qu'est-ce que le gouvernement de la Commune lui-même voulait de plus ? Sa prétention était identique. Il n'a pas réussi à s'imposer, comme le 4 septembre. Mais il se bornait à imiter ses agissements.

En somme, il n'est pas un point de leur ancien programme que les hâbleurs qui exploitent la France ne renient, l'un après l'autre, suivant les besoins de leur intérêt personnel.

Paris, tête et cœur de la France ! telle était la thèse qu'ils ont développée pendant vingt ans sous l'Empire ; alors ils n'avaient pas assez de dédain pour les millions de paysans et de ruraux qui le soutenaient.

A présent, ils voudraient briser cette tête et étouffer ce cœur ! maintenant que la grande ville les abandonne, ce sont les campagnes qu'ils exaltent.

La révolution faite au nom de Paris et par les députés de Paris contre le reste de la France, la révolution qu'ils ont préparée, servie, et qui les a faits tout ce qu'ils sont, ils la désavouent et ils la condamnent !

Le crime en France

Les crimes augmentent. — Le garde des sceaux vient de publier son rapport officiel sur la statistique criminelle de 1879. Si l'on rapproche ce document, dont nous avons donné les principaux chiffres, du document semblable de l'année précédente, on constate tout d'abord que la criminalité augmente. On n'a pas, d'ailleurs, lieu de s'en étonner. Le gouvernement actuel tolère, quand il ne l'autorise pas, une propagande à la fois immonde et irréligieuse. Il s'en suit naturellement un abaissement du niveau de la moralité.

Voici, au surplus, des chiffres exacts : les parricides se sont élevés de 8 à 9, les assassinats de 186 à 192, les crimes de coups et blessures envers les ascendants de 14 à 21, les viols et les attentats à la pudeur sur les adultes de 84 à 130, et les mêmes crimes sur les enfants de 788 à 812 !

Tel est le résultat naturel de cette campagne contre Dieu, contre la morale religieuse, menée avec tant de fanatisme depuis un an. Comme il est vrai ce mot d'un éminent penseur : *« Les pierres des couvents que vous détruisez ne vous suffiront pas pour bâtir des prisons. »* La conscience est supprimée. Gendarmes, apprêtez-vous.

La Répression diminue. — L'augmentation du nombre des crimes tient à un sentiment moins vif, moins profond, moins délicat du devoir. Or, ce phénomène moral affecte l'ensemble de la nation, la généralité des citoyens. Le jury n'y échappe pas, les tribunaux non plus. Ils se laissent influencer par l'atmosphère morale qu'ils respirent et inclinent à se montrer indulgents pour toutes les prévarications. Les acquittements ont atteints la proportion de 27 0/0 en matière de crimes contre les personnes, et de 22 0/0 dans les accusations d'attentats contre les mœurs. Quant aux circonstances atténuantes, c'est bien pis. La proportion de ceux qui en ont bénéficié est montée à 66 0/0 quant aux travaux forcés à temps, et à 92 0/0 pour les crimes emportant la peine capitale. Nous n'insistons pas.

Nous devons cependant annoncer qu'à partir de cette année, Messieurs les malfaiteurs seront plus sûrs de l'impunité qu'ils ne l'ont jamais été. Il est question de supprimer le résumé des débats que les présidents de Cour d'assises avaient l'habitude de faire. Qu'arrivera-t-il ? Messieurs les avocats de Messieurs les assassins auront désormais le dernier mot, et Messieurs les jurés, peu habitués aux subtilités de l'esprit et aux fausses sentimentalités du cœur leur donneront toujours ou presque toujours raison.

Le Crime et l'Instruction. — Etudiée au point de vue de l'instruction des accusés, cette statistique offre des résultats qui sont loin d'être favorables à ceux qui prétendent que l'instruction suffit à moraliser un pays. En effet, sur 4,347 accusés, 1,390 étaient complètement illettrés ; par contre, 2,878, c'est-à-dire la grande majorité, savaient lire et écrire. D'où il faut conclure que s'il est bon d'apprendre à lire et à écrire aux nouvelles générations, il est aussi très nécessaire de leur apprendre à user pour le bien et non pour le mal de l'instruction qui leur a été donnée.

Il ne suffit pas de propager les connaissances : l'éducation, bien différente de l'instruction, est indispensable. Et cette éducation, comme l'expérience le prouve, n'a de fondement solide que dans la religion.

Les écoles sans Dieu que l'on propage aujourd'hui produisent une génération affranchie de tout frein, on s'en apercevra mieux encore dans quelques années.

Les Crimes dans les Villes. — La funeste influence du séjour des villes sur la criminalité est également prouvée par ce fait, que les campagnes donnent un accusé par 12,287 habitants, ou 8 sur 100,000, tandis que les villes fournissent un accusé sur 6,067 habitants, ou 19 sur 100,000, soit un peu plus du double.

CAUSERIE

Je me figure dans cent ans d'ici un homme sérieux, érudit, ferré sur les transformations successives de la langue française, y compris le roman-feuilleton à un sou, le naturalisme, le style parlementaire, la conférence émancipatrice et le meeting de protestation. Cet homme sérieux se dit que le moment est venu d'écrire une histoire des mœurs politiques et sociales du peuple français en l'an 1881. Il se rend aux bibliothèques et il y trouve d'abord qu'en ce temps-là il existait un grand homme nommé Gambetta et que ce grand homme devait précisément se produire officiellement à Cahors, berceau de son enfance, un de ces jours.

— Bon ! pense l'homme sérieux, voilà mon affaire : un homme d'Etat, un orateur célèbre, exerçant sur les affaires de son pays une influence prépondérante, dont on prend respectueusement l'avis, sans lequel on n'entreprend rien, qui dirige tout, conduit tout, un pareil homme devait tenir une attitude solennelle. Il est évident que la ville de Cabors a dû lui ménager une de ces réceptions à la fois graves et enthousiastes, telles que celles qu'on réservait un ou deux siècles auparavant aux monarques français. Justement, voici le programme qu'annonce un journal. Voyons un peu.

Et l'homme sérieux, avec curiosité d'abord, puis avec une stupéfaction croissante, lit ce qui suit, je respecte l'ordre typographique officiel :

Programme des Concours et des Fêtes
du 21 au 30 mai

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR ET EN PRÉSENCE
de M. GAMBETTA

Mercredi 25 mai. — A 10 h. 25 matin,

Arrivée de M. GAMBETTA

Réception à la gare par le conseil général, le conseil municipal et l'Orphéon de Cahors

Jeudi 26 mai. — De 10 h. à 5 h. Visite de l'Exposition industrielle et artistique

Par M. GAMBETTA

Vendredi 27 mai. — Inauguration.

Par M. GAMBETTA

du monument élevé aux soldats du Lot, morts pendant la guerre franco-allemande

Samedi 28 mai. — Visite du concours agricole

Par M. GAMBETTA

A 6 heures. — Banquet patriotique de 800 couverts, dans la cour du lycée, présidé

Par M. GAMBETTA

Les feux d'artifice sont fournis.

Par M. Ruggieri

Après avoir relu deux fois ce programme émaillé du nom six fois répété de l'homme qui représentait en 1881 le dernier mot de l'autorité et de la popularité en France, l'homme sérieux passera sur son front une main fébrile, et murmurera :

— Voyons, je ne rêve pas. C'est bien de M. Gambetta qu'il s'agit, de M. Gambetta, c'est-à-dire eu président de la Chambre des députés, du *leader* des gauches, du chef de la majorité, du grand électeur de France, et non point d'un titre de roman lancé par la spéculation. J'ai là justement, dans mes notes, quelque chose qui ressemble à ce programme des fêtes de Cahors. Rapprochons-le :

L'homme sérieux déploie alors un papier imprimé ainsi conçu :

Lire dans le *Petit Journal*

Monsieur LECOQ

nouveau roman dramatique et mystérieux

La première partie de

Monsieur LECOQ

Monsieur LECOQ

réunit la puissante analyse de Balzac à l'imagination prodigieuse d'Alexandre Dumas. Aprè avoir lu le premier feuilleton de

Monsieur LECOQ

Monsieur LECOQ

Monsieur LECOQ

il est impossible de ne pas aller jusqu'au bout. Tout le monde voudra suivre dans ses aventures extraordinaires

Monsieur LECOQ

Monsieur LECOQ

Monsieur LECOQ

Monsieur LECOQ

— C'est égal, conclura l'homme sérieux, on avait, en 1881, une bien étrange manière de présenter aux populations un homme d'Etat, prétendu le premier de son temps. On se servait exactement à son égard du même procédé que lorsqu'il s'agissait de recommander une nouvelle production littéraire à grand fracas. Vainement je cherche dans l'histoire du passé : nulle part je rencontre l'équivalent. Ainsi pour le règne de Louis XIV, je ne vois pas que lorsqu'il se rendait dans une ville, on l'annonçait par des affiches disant par exemple :

A telle heure arrivée de

LOUIS XIV

Réception par monsieur le gouverneur, messieurs les échevins, etc., etc. Visite de la ville par

LOUIS XIV

Inauguration du nouveau capitole par

LOUIS XIV

Et banquet dans la cour du collège, présidé par

LOUIS XIV

Enfin, terminera l'homme sérieux, c'était ainsi que ça se passait en 1881. Il n'y a pas d'erreur possible. Je préfère l'ancienne mode. Mais il n'y a pas à discuter avec le progrès. Passons aux mœurs. Vers le même temps, il existait une actrice, nommée Sarah Bernhardt, qui, ayant rompu avec la Comédie-Française, était allée faire une tournée en Amérique. Voici un journal qui annonce le retour prochain de cette comédienne, distinguée d'ailleurs.

Elle doit débarquer au Havre. Evidemment il y a là un curieux chapitre d'histoire anecdotique. Mlle Sarah Bernhardt comptait, avant son départ, beaucoup d'admirateurs. En outre, la plupart de ses amis avaient regretté sa brusque sortie de la Comédie-Française, où elle occupait une place importante, et où elle avait été difficilement remplacée, au moins dans certains rôles : *Phèdre et Andromaque*, par exemple. Nul doute qu'à son débarquement, un petit groupe, d'amis et d'admirateurs dévoués heureux de lui donner cette marque de sympathie, ne soient venus la saluer. Voyons un peu cela.

Là-dessus l'homme sérieux parcourt les comptes rendus. Sa stupéfaction dépasse bientôt toutes les bornes : il lit que la ville du Havre offrait, au moment du débarquement de Mlle Sarah Bernhardt un spectacle indescriptible, que 25,000 personnes, débordant d'enthousiasme, encombraient les rues voisines du quai de débarquement ; que la circulation des voitures s'opérait avec la plus grande difficulté ; que les acclamations retentissaient ; qu'enfin beaucoup d'assistants étaient émus qu'aux larmes. Un vieux Havrais s'était même évanoui en murmu